

# VILLERS infos

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VILLERS-MARMERY

n° 3 - Avril 1996



## VILLERS FLEURIT !

C'est parti !

Une idée qui germait depuis pas mal de temps est en train d'éclore...

Bien sûr, certains n'ont pas attendu le déclic pour embellir leur environnement, mais il semblerait que, cette année, les énergies du pays se soient rassemblées vers un but commun : rendre le village plus agréable à vivre et plus accueillant pour nos visiteurs.

Pour cela :

- Les représentants du Comité des Jeunes sont passés parmi vous pour collecter des fonds destinés à l'achat de jardinières et de fleurs.
- La Commune organise un marché aux fleurs le dimanche 28 avril.

Nous espérons que vous serez nombreux à venir flâner au milieu des stands. Vous n'y rencontrerez

pas que des fleuristes : des artisans exposeront leurs travaux et les associations du village tiendront des stands de restauration.

Vous pourrez venir poser vos questions à un spécialiste local : Hubert le jardinier de Radio France Champagne : il est incollable !

Parallèlement au marché, vous pourrez admirer les tableaux exposés dans l'église où les artistes en herbe se joindront à leurs aînés.

Nous aimerions que toutes ces graines semées cette année soient cultivées et s'épanouissent dans les années à venir. Mais comme on dit : "Paris ne s'est pas fait en un jour". Il en sera probablement ainsi du "fleurissement" de notre Commune...

Un grand merci d'avance à ceux qui voudront bien prodiguer aux plantes tous les soins nécessaires à leur survie.

## LE MOT DU MAIRE

Après une pause de plusieurs années, le marché aux fleurs revient à Villers-Marmery à l'initiative de la commission des fêtes et en collaboration avec le Parc Régional de la Montagne de Reims et les différentes associations locales.

À cette occasion, il serait souhaitable que les habitants rendent le village plus accueillant en procédant au nettoyage des trottoirs et des caniveaux et en embellissant les cours et les devantes de maisons, dans la mesure de leurs possibilités.

En espérant que le 28 avril soit une journée réussie et que vous viendrez nombreux afin d'encourager tous ceux qui se sont dévoués pour cette manifestation.

G. DAYER

## SOMMAIRE

<b>Le mot du Maire</b>	p. 1
<b>Villiers fleurit</b>	p. 1
<b>Le Conseil vous informe :</b>	
• Réunion du 21 mars 1996	p. 2
• Gaz de France	p. 3
• Commission des chemins	p. 4
• Commission environnement	p. 4
• Les employés municipaux	p. 4
<b>État Civil</b>	p. 2
<b>Les monstres</b>	p. 4
<b>Aperçu du Fossé Roger aménagé</b>	p. 4
<b>Le coin des associations :</b>	
• Les pompiers	p. 5
• Le Comité des Jeunes	p. 5
• Le S.G.V (Magister).	p. 6
• Le Centre De Loisirs	p. 6
• Le club des Anciens	p. 7
<b>Boîte à idées</b>	p. 7
<b>Connaissance du patrimoine</b>	p. 8 et 9
<b>Image du passé</b>	p. 10
<b>Calendrier</b>	p. 10
<b>En bref</b>	p. 10

La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.  
Téléphone et télécopie : 26 97 92 68

# LE CONSEIL VOUS INFORME

## RÉUNION DU CONSEIL DU 21 MARS 1996

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- vote et approuve le Budget Primitif 1996 du Lotissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

FONCTIONNEMENT : 143 795 F  
INVESTISSEMENT : 413 188 F

- vote et approuve le Budget Primitif 1996 des Eaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

EXPLOITATION : 315 000 F  
INVESTISSEMENT : 107 255 F

- vote et approuve le Budget Primitif de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

FONCTIONNEMENT : 1 963 704 F  
INVESTISSEMENT : 1 652 309 F

- décide de conserver les taux existants, soit :

Taxe d'habitation	: 19,05 %	Foncier bâti	: 25,05 %
Foncier non bâti	: 17,95 %	Taxe professionnelle	: 24,25 %

- adopte les statuts et décide la création d'un Syndicat à vocation unique pour la défense des communes traversées par le T.G.V. Est en remplacement de l'Association ACTIFRAR dont les délégués de la Commune sont M. DAYER Gaston et M. BOUTILLEZ Gaston.

- décide l'aménagement d'une aire d'accueil au FOSSÉ ROGER.

- ne donne pas suite, pour cette année, à la proposition de devis pour la restauration de statues de l'Église.

- accepte l'augmentation de l'horaire de l'A.T.S.E.M. qui passe à 27 h 30 par semaine.

- décide d'allouer une indemnité de chauffage de 2 000 F par an à l'Agence Postale.

- envisage une participation au projet de route touristique du Champagne élaboré par le Sivom de la Côte des Noirs.

- décide de soutenir les Associations d'Anciens Combattants pour le maintien des cérémonies officielles du 8 MAI et du 11 NOVEMBRE.

- décide de voir réglementer la circulation des véhicules motorisés utilisés à des fins de loisirs sur tout le territoire de la Commune sur demande du Parc Naturel.

- accepte la convention de passage d'une canalisation d'eau chez M. VILAIN pour le branchement de M. CHARPENTIER et habilite M. DEVAVRY, premier adjoint, pour la signature de la convention à passer entre la Commune et les intéressés.

- émet un avis favorable à la demande d'indemnité de logement présentée par Mme PUJOS Sylvie qui quitte le logement communal.

- ne donne pas de suite favorable à la demande de subvention présentée par le District de la Région de MOURMELON concernant la participation d'un enfant de la Commune à l'École de musique du District.

## ÉTAT CIVIL

(du 16/01/96 au 05/04/96)

- **Décès**

M. Georges SIMON, le 30/01.

- **Naissances**

Arnaud DUBOIS, le 02/01.

## LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

### GAZ DE FRANCE

Au cours des dernières années, la commune de VILLERS MARMERY à travers son Conseil Municipal avait décidé de répondre favorablement à la proposition faite par GAZ DE FRANCE, qui était de raccorder notre village au réseau du GAZ NATUREL.

Le temps de la réflexion est maintenant passé et nous venons d'entrer dans la phase des travaux (depuis fin mars).

À ce jour, il a été enregistré 70 demandes de branchement fermes. Nous souhaitons que ce nombre ne soit pas définitif, et qu'au cours de la réalisation du chantier, des branchements supplémentaires soient demandés, ce qui sera toujours possible, tant que les tranchées ne seront pas rebouchées.

Pour engager les travaux, Gaz de France a demandé à la commune de fournir une avance de 265 000 Francs. Cette caution sera remboursable dans un délai de 5 ans au fur et à mesure de l'entrée en service des branchements réalisés chez les particuliers, (c'est-à-dire quand il y aura eu consommation de gaz pour le chauffage ou autre). Au regard du nombre de compteurs entrés en fonction au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, GAZ DE FRANCE remboursera une partie de la caution, ce qui veut dire qu'il serait souhaitable que les compteurs de gaz soient productifs le plus rapidement possible, afin que la commune puisse récupérer au plus tôt l'avance de trésorerie qu'elle a versée, ce qui permettrait d'affecter cette somme à d'autres investissements.

Pour couvrir cette avance, la commune réalisera un emprunt sur 5 ans de 265 000 Francs.

Dans le cadre de ces travaux, EDF a prévu de renforcer et d'enterrer le réseau "moyenne tension" qui alimente la commune. Le renforcement concernera principalement le haut du pays qui enregistre depuis déjà un certain

temps des chutes notoires de tension à diverses périodes. La tranchée utilisée pour l'enfouissement sera commune à GDF et EDF.

Les poteaux supportant la ligne moyenne tension qui entourent la commune seront donc supprimés, de même que certains transformateurs (suppression de celui situé près du cimetière ainsi que celui des Vardelles, qui sera remplacé par un matériel de forte puissance).

Enfin, sur proposition d'EDF et de FRANCE TELECOM, le Conseil Municipal dans sa séance du mercredi 17 janvier 1996 a décidé de réaliser l'effacement du réseau électrique basse tension ainsi que les lignes téléphoniques aériennes dans l'Avenue de Champagne, depuis chez M. FAUVET jusqu'à chez M. LEJEUNE.

C'est en effet une occasion unique qui est donnée à la commune d'améliorer le cadre de vie de ses administrés, ceci à un très faible coût.

Il est vrai que toute la commune n'en profitera pas pour le moment, mais il faut bien commencer à un endroit donné.

EDF prend donc en charge la moitié du coût de l'enfouissement du réseau basse tension de l'Ave-

nue de Champagne, de la rue des Vardelles, des Charmois, et du Muguet, ce qui ne laisse à notre charge qu'un montant de 400 000 Francs (exonérés de TVA). Pour FRANCE TELECOM, la part revenant à la commune est de 140 000 Francs HT (exonérés de TVA) après déduction des subventions.

Et enfin, le système d'éclairage devant être modifié suite à la suppression des poteaux, l'investissement dans les nouveaux lampadaires avec lampes au Fluor de Sodium représentera environ 100 000 F HT + 20 500 F de TVA, ceci après déduction de la subvention du S.I.E.M..

C'est donc un investissement d'un montant d'environ 640 000 F que réalisera la commune. Ce coût très modéré par rapport au volume de travaux réalisés a été un des facteurs déterminants dans le vote du conseil.

Cependant, le conseil municipal est bien conscient que d'autres travaux urgents sont à réaliser dans la commune et c'est pourquoi il a prévu de financer l'effacement par un prêt à long terme d'une durée de 12 ans, ce qui permettra de conserver une marge de manœuvre suffisamment importante pour les prochains budgets.



# LE CONSEIL VOUS INFORME (suite et fin)

## COMMISSION DES CHEMINS

Les membres de la commission remercient toutes les personnes qui ont respecté les barrières de dégel dans les chemins viticoles pour l'hiver 95/96.

Par contre, la commission voudrait savoir pourquoi d'autres personnes ont détruit ou volé ces barrières de dégel : est-ce par défi ou par humour ?

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

Nous tenons à rappeler que l'ancienne décharge sert uniquement de lieu de brûlage. Afin de vous

faciliter la tâche, nous vous rappelons que 4 personnes peuvent vous fournir la clé du cadenas : il s'agit de messieurs Delabarre Joël, Fernandez Richard, Margaine Bernard et Mick Dominique. Nous essayons de faire en sorte que chacun puisse accéder facilement à la décharge. Nous attendons de vous que vous respectiez les quelques règles établies.

De grâce, ne déposez plus de matériaux divers que l'on ne pourra pas brûler ensuite (gravats, ferraille). Les métaux sont à mettre dans la benne à monstres. Cette année, les quatre bennes supplémentaires devraient permettre de collecter tous les déchets qui vous encombrant.

Merci de votre compréhension.

## Quelques Proverbes...

**Février** : Vigne taillée en février, de raisins remplit le panier.

**Mars** : Taille tôt, taille tard, taille toujours en mars.

**Avril** : Avril froid : pain et vin donne, mai froid les moissonne.

Fleur d'avril ne tient qu'à un fil.



## LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

M<sup>me</sup> Chantal DELABARRE occupe le poste d'agent spécialisé en école maternelle depuis le mois de septembre 1968.

M<sup>me</sup> Martine ROGISSART occupe son premier poste de secrétaire de mairie au début du mois d'août 1976 à la commune de Cauroy-lès-Hermonville. Le 17 avril 1978, Madame ROGISSART prend sa fonction de secrétaire de mairie à VILLERS-MARMERY, tout en continuant son activité à Cauroy-lès-Hermonville, puis au cours du mois d'octobre 1981, elle quitte la commune de Cauroy-lès-Hermonville au profit de la commune de Trépaill.

M<sup>me</sup> Patricia DEVAVRY occupe le poste de gérante d'agence postale depuis le 8 avril 1988.

(Pour votre information le bureau de Poste est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 14 h 30, le samedi de 8 h 30 à 11 h 00

M. Patrick CHARPENTIER occupe le poste d'agent d'entretien depuis le 8 novembre 1991. Il est employé à mi-temps uniquement

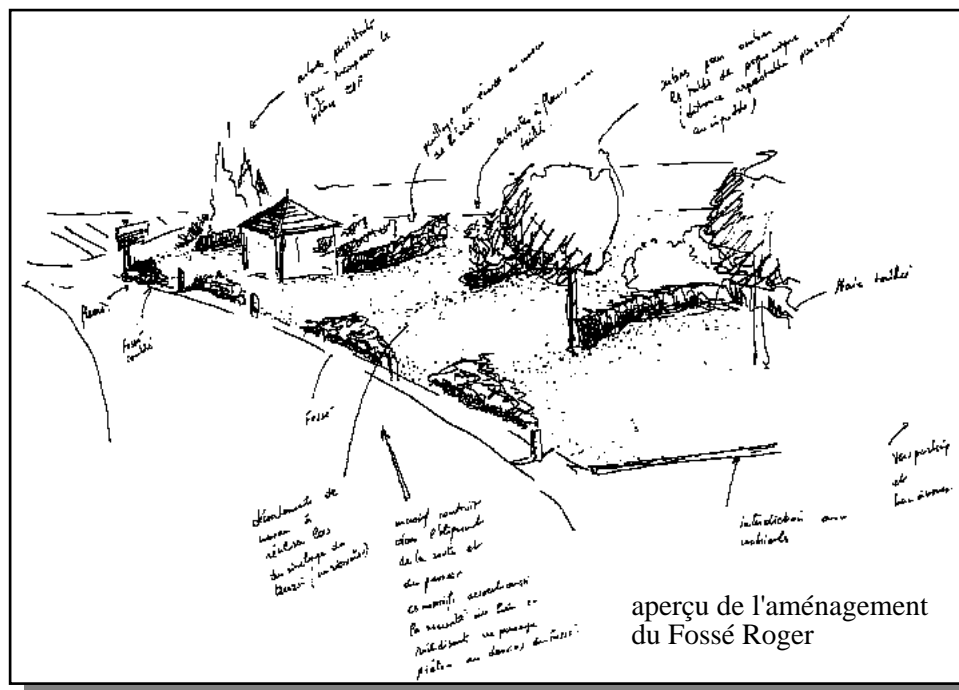
les après-midi. Sa tâche est essentiellement l'entretien des espaces verts, du cimetière et des abords du village.

M<sup>me</sup> Lysiane JACQUET occupe le poste d'agent d'entretien depuis le 1<sup>er</sup> avril 1990. Sa fonction est répartie entre l'entretien des salles de classes, de la mairie, de la salle polyvalente et des espaces verts.

## LES MONSTRES

(Rappel)

- du 10 au 13 mai
- du 28 juin au 2 juillet
- du 9 au 12 août
- du 20 au 24 septembre
- du 8 au 12 novembre
- du 27 au 31 décembre



# LE COIN DES ASSOCIATIONS

## • LES POMPIERS

### EN INTERVENTION

Bien souvent dans la discrétion, nous avons "décalé" plusieurs fois depuis le début de l'année, sur des incendies et des secours à personnes.

### EN FORMATION

Après un stage de secourisme avec spécialité "Secours Routier" de 40 heures exécutées cet hiver, le Caporal Pascale FAUVET a réussi son examen samedi 23 Mars 1996.

### EN MANŒUVRE

Les exercices du dimanche matin ont repris depuis le mois de Mars. La réglementation nous impose 4 heures par mois de manœuvres et d'instruction pour assurer notre mission locale. Proposez-nous un thème particulier chez vous ou près de votre environnement pour agrémenter un cas concret spécifique.

### EN SPORT

#### • PARCOURS SPORTIF

L'équipe au complet, nous avons effectué l'annuel "Parcours du combattant" au Centre de Secours

de Reims le Dimanche 31 Mars 1996. Cet exercice doit être effectué en moins de 3 minutes et permet :

- de contrôler l'aptitude et la condition physique en complément de la visite médicale.
- d'assurer une garantie au niveau de l'assurance en cas d'accident en service commandé.

#### • CROSS

Pascale FAUVET défend nos couleurs dans cette discipline.

- Elle arrive troisième au Cross d'Arrondissement à Verzenay le 7 Janvier 1996.

- Sélectionnée, elle est première au Cross Départemental de Sézanne le 10 Mars 1996.

- Sélectionnée une nouvelle fois, elle affronte le Cross National à Amiens le 30 Mars 1996.

#### VOUS INFORMENT

- 8 MAI : Lors de cette prochaine cérémonie, la nouvelle tenue de feu que nous venons d'acquérir vous sera présentée.

C'est l'occasion de remercier la municipalité pour cet investissement.

#### SECOURISME

Des stages de secourisme de 2 jours se déroulent pendant chaque

vacance scolaire au Centre de Secours de Reims. Les Personnes intéressées peuvent se renseigner auprès du Chef de Corps local. (Alain HAUTEM : 26.97.94.26). Il gère et assure toutes les démarches.

Plusieurs nouveaux secouristes de Villers Marmery ont réussi à ces "PREMIERS GESTES QUI SAUVENT"

A. H.

CORPS  
DE  
SAPEURS-POMPIERS



VILLERS-MARMERY



## • LE COMITÉ DES JEUNES

Amis Villériots,

Le Comité des jeunes de Villers-Marmery vous remercie de l'accueil que vous leur avez réservé lors de leur passage pour l'opération "Village fleuri".

Nous vous informons que chaque quartier se verra fleuri en fonction des dons qui y ont été perçus. Pour les années à venir, ce sont les bénéfices réalisés lors de la fête patronale qui assureront le relais.

Nous remercions aussi tous les volontaires qui nous ont aidés dans cette tâche.

Le Comité des jeunes :  
Jean-Michel Dupond  
Thierry Husson  
Franck Malot  
Arnaud Margaine  
Christophe Simon  
Hubert Simonet .

## LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

### • LE SYNDICAT GÉNÉRAL DES VIGNERONS

#### MAGISTER

Le printemps est là, les premiers bourgeons vont bientôt sortir de leurs enveloppes protectrices. C'est le cycle végétal qui redémarre... Mais, en même temps, la lutte contre les parasites de la vigne redevient d'actualité.

Cette protection s'exerce avec des niveaux d'intensité différents suivant chaque intervenant. Nous avons bien sûr nos ingénieurs du C.I.V.C. et de la protection des végétaux qui dispensent leurs conseils précieux dans un cadre général pour une meilleure efficacité.

Ces mêmes organismes (C.I.V.C. - S.R.P.V.) ont mis en commun leur savoir et, associés à quelques fournisseurs, se sont regroupés pour créer le "Magister" (maître de la terre) pour aller vers une lutte raisonnée, plus efficace encore

et dans le respect des prédateurs, de l'environnement, de la qualité des raisins.



Plusieurs villages ont adhéré au regroupement *Magister*, dont Villers-Marmery avec une douzaine de viticulteurs qui ont mis chacun une parcelle à la disposition des techniciens en quadrillant le terroir communal. Des rencontres à intervalles réguliers mettent

en commun les observations et les résultats de chacun. Le technicien qui pratique des recherches parasitaires plus approfondies, chaque semaine, fait la synthèse des commentaires et donne les conseils précis quant aux traitements les plus judicieux.

Voilà comment depuis quatre ans nous pouvons dire que *Magister* fonctionne bien et nous apporte satisfaction. Si d'autres exploitants exprimaient le désir de rejoindre le groupement c'est toujours possible, le nombre d'adhérents n'est pas restrictif.

En conclusion, les traitements sont à consommer avec modération, et le respect des équilibres est indispensable pour l'avenir du Champagne.

Gérard BOUTILLEZ

### • LE CENTRE DE LOISIRS

L'Association Centre de Loisirs de Villers-Marmery a été créée en 1992. C'est une association loi de 1901.

Le centre reçoit des enfants de 3 à 12 ans (élèves de CM2) dans les locaux de la maternelle de Villers-Marmery pendant une période de 3 semaines environ, au mois de juillet.

Les horaires journaliers sont les suivants : 9h00 - 12h00 ; 14h00 - 18h00 : les enfants amènent leur goûter.

Pour s'occuper d'environ 25 enfants, il y a une directrice et 2 animatrices ayant leur BAFA ; il peut y être ajouté une aide donnée par

un jeune n'étant pas formé, mais qui soit proche des enfants. Ils proposent différentes activités manuelles et sportives. Les enfants de 3 et 4 ans font la sieste l'après-midi. Cette année, il sera demandé à cette équipe un projet éducatif écrit. Il y aura une sortie par semaine : 2 sorties à la piscine (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> semaine) et un "voyage" de fin de centre. Des adultes accompagnateurs sont les bienvenus. Jusqu'à maintenant, il y a toujours eu un spectacle, présenté par les enfants, le dernier après-midi du centre aéré, les parents y étaient conviés.

La cotisation pour le centre est de 750F. Cet argent sert à payer le bus aller-retour pour la piscine, le voyage et les entrées des différentes visites et de la piscine, ainsi que les fournitures nécessaires aux

activités proposées aux enfants. Il sert également à payer les animateurs.

L'Association Centre de Loisirs de Villers-Marmery associée à l'Eveil Socio-Culturel de Villers-Marmery tenait un stand à la brocante (l'année dernière, c'était la vente de frites, de parts de gâteaux, du café et des croissants). Cette année, la brocante étant remplacée par le marché aux fleurs, nous tiendrons la buvette. Les gains seront partagés de façon égale entre les deux associations.

Nous espérons que cette année encore les enfants profiteront bien et seront heureux de participer au centre.

LES MEMBRES  
DE L'ASSOCIATION

## LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite et fin)

### • LE CLUB DES ANCIENS

C'est le 11 Février dernier que les anciens se sont retrouvés à la salle polyvalente pour passer un dimanche après-midi en musique et danses dit "Thé dansant".

Déjà la veille, les bénévoles se retrouvaient pour monter l'Orchestre, mettre les tables et les chaises dans l'espoir d'accueillir les habitants du village, ainsi que les personnes des alentours.

Les dames, de leur côté, se chargeaient des guirlandes et décorations, de l'aménagement d'un coin pâtisserie ainsi que de l'exposition de lots pour une tombola, dont toutes les enveloppes étaient gagnantes. Le tout, soit gâteaux et lots offerts par les anciens et les commerçants.

Le lendemain à 15h un ensemble de quatre accordéonistes, une bat-

terie, un orgue électronique et une guitare, le tout dirigé par une dame, formaient le groupe.

Malgré tout ce décor, les visiteurs et danseurs furent rares. Ce qui n'encourage pas à organiser des loisirs. Nous remercions, à part nos anciens, deux dames du village, dont une femme de conseiller, et surtout notre couple de boulangers, ainsi que quelques personnes de Verzy, Verzenay et Trépaill.

Il est vrai que l'on se dit : "Qu'est-ce que l'on va faire avec les vieux (pardon : les anciens.)?!...". Seulement voilà, dans quelques années vous serez au seuil de nous rejoindre...

Peut-être aurions-nous dû vous faire parvenir des invitations. Si oui, veuillez nous en excuser. Nous pensions que les affiches disposées dans les magasins auraient suffi à vous motiver.

L'ambiance dans la salle, malgré cela, était très sympathique, surtout que la musique hors du commun actuel était très appréciée, car les décibels avaient été dosées pour le soin de nos oreilles et ainsi permettre de se parler l'un à l'autre sans risque d'une extinction de voix. Même le cha-cha-cha était au programme.

Peut-être l'an prochain nous retenirons une petite fête de ce genre pour équilibrer notre budget. Mais est-ce bien encourageant après cette année ?

Ne nous faites pas le coup de la Sécu, alors, soyons optimistes... et à l'an prochain !

LE COMITÉ

## BOÎTE À IDÉES

Deux articles pour ce numéro 3 du journal. Comme d'habitude, nous vous les livrons...

### UN CARNAVAL RÉUSSI

C'est avec succès et sous un ciel clément que s'est déroulé le carnaval de l'École de Villers-Marmery le 23 mars 1996. Cette année, les enseignantes avaient travaillé sur le thème des fruits et légumes. Les enfants ont arpenté les rues superbement déguisés, proposant des œufs en chocolat et des gâteaux à tous les Villériots.

Merci de votre accueil et de votre générosité et à l'année prochaine pour un carnaval tout aussi réussi!

Sylvie PUJOS

### LE PIÉGEUR PIÉGÉ ?

Au cours d'une promenade matinale, le samedi 10 février une chienne fût prise dans un piège sur les bois de Paramelle. Destiné à tuer, le piège (de type Conibear) fort heureusement n'a ce jour-là,

pas rempli sa mission. Après de longues minutes de souffrances, la chienne en est ressortie, bien abîmée et bien choquée, mais vivante. Le piège n'a pas non plus ce jour-là coupé de pied, de jambe ni de main. Il n'a pas non plus "abîmé" un enfant qui aurait pu se promener par là ou arrêté en pleine course l'une des personnes venues au secours de la chienne...

Afin que de telles pratiques barbares ne se reproduisent plus et qu'un accident bien plus grave que celui-ci n'arrive jamais, deux plaintes ont été déposées auprès du Procureur de la République (l'une pour infraction à la législation du piégeage, l'autre pour cruauté envers animal domestique). Une association de protection des animaux se porte partie civile.

Espérons que la justice saura tirer les conséquences d'une pratique

illégal, dangereuse et digne du Moyen-Âge.

À l'heure où les progrès techniques d'une Société mettent l'homme au centre de tout, il serait juste de penser aux droits de ceux avec qui nous devons partager la planète : les animaux. Cette Terre là est aussi la leur.

Régine QUEVA

*Si, vous aussi, vous avez quelque chose à écrire, faites-nous parvenir votre article dans la boîte-aux-lettres de la Mairie .  
(CIDEX place de la Mairie).*

*N'oubliez pas de préciser votre nom et votre adresse.*

## HISTORIQUE DE L'ÉGLISE - Suite et fin



Réponse aux questions posées sur les "hypothèses émises pour tenter de cerner l'époque de construction des bas-côtés" dans la seconde partie : la deuxième hypothèse semblait "hasardeuse", mais pourquoi était-elle énoncée? Parce que les arcs de la nef primitive auraient pu être construits et bouchés avec une maçonnerie de remplissage afin de ne pas laisser la chapelle ouverte aux quatre vents. C'était une technique employée autrefois lorsque l'on prévoyait des extensions.

Reprenons le cours de notre historique. Nous sommes à l'époque de la Révolution :

Le 6 Octobre 1789, l'Assemblée Nationale décide la vente des Biens Nationaux, elle s'empare des églises. Les mesures anticléricales suivent. Ainsi, le 4 Février 1794, le Conseil Municipal de Villers fait descendre deux des trois cloches et leurs accessoires par trois charpentiers et un maréchal du village. La troisième cloche échappe à la fonte pour sonner les heures. La même année, l'inventaire des articles religieux est rédigé. Les grilles, les statues et divers objets sont mis sous scellés à la sacristie. Le linge blanc est donné aux hopitaux militaires. L'église devient le "Temple de la Raison".

En 1801, le culte catholique est rétabli en France. M. Le Cacheur,

ancien Curé, devenu entre-temps "Citoyen", est à nouveau affecté au service religieux en 1804. Le Conseil Municipal fait l'état des lieux et constate que l'église est dans le meilleur état possible.

Depuis cette époque mouvementée, l'église connaît une nouvelle vague de réparations au XIX<sup>ème</sup> siècle :

- "installation de trois nouvelles cloches et réparation du beffroi en 1826". (le mot "beffroi" semble signifier en réalité "clocher") ;
- "réparations sur le clocher en 1834". (encore ?!) ;
- "restauration du plafond en 1845"
- "couverture en 1869".

Ce sont probablement des travaux d'entretien.

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, précisément en 1894, de nombreuses modifications ou améliorations sont apportées à l'édifice. Voici la liste des travaux :

- confortement du mur de clôture de l'ancien cimetière ;
- réparation du clocher. (encore?) ;
- remplissage du haut des murs de la nef, en briques de terre cuite fabriquées en usine ;
- habillage avec les mêmes briques, plâtrées, de deux des quatre colonnes d'ordre toscan portant le clocher. En se mettant "à la mode", la croisée des transepts perd son style et devient ambiguë ;
- réfection des plafonds en plâtre des bas-côtés ;
- modification des ouvertures.

Toujours pour suivre la mode, par une reprise de maçonnerie encore visible aujourd'hui, les cintres d'origine sont remplacés par des arcs surbaissés ;

- installation de l'horloge à sa place actuelle ;
- c'est aussi à cette date que de nombreux vitraux sont donnés et installés dans les fenêtres fraîchement refaites : St. Antoine et Ste. Jeanne de Chantal, au fond de la nef, don de Monsieur Louis Fossier, architecte à la Cathédrale de Reims ; St. André et St. Jean, derrière l'orgue, don de la famille Vannelet ; St. Louis et St. Pierre, à gauche, don de Madame Julie

Legras Vve. Lagarde ; Ste. Félicie et Ste. Cécile, à droite, don anonyme ; St. Rémy Baptisant Clovis et La Vierge, tous deux non datés, installés dans le chœur ;

- modification des abats-son du clocher : certaines ouvertures carrées reçoivent un arc.

Y-aurait-il un mécène, un généreux donateur anonyme ? Pourquoi tant de travaux dont le but est parfois de suivre la mode ? Les archives pourraient peut-être nous renseigner ?

Voilà 100 ans que l'église a fait "peau neuve". Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, le temps passe et fait son œuvre. Les orages attaquent le clocher, il faut encore refaire sa couverture, voire sa charpente. La couverture de la totalité du bâtiment est refaite en 1992 et 1993.

En 1995, les plafonds, devant subir des "rustines", sont finalement refaits complètement avant les peintures effectuées la même année par une équipe d'étudiants "section peinture" hollandais. Et "tant qu'on y est", la porte du bas-côté en mauvais état est changée.

L'histoire de cet édifice ne s'arrête pas là. Le patrimoine d'un village est vivant, il appartient aux générations futures.





# CONNAISSANCE DU PATRIMOINE (suite et fin)

## LE CIMETIÈRE MILITAIRE DE VILLERS-MARMERY: UNE DONATION.

*Copie d'archive aimablement adressée au journal par Monsieur Bernard Margaine.*

“Beaucoup de cimetières sont appelés à disparaître : les corps non réclamés devant être groupés en des cimetières nationaux où les tombes seront entretenues aux frais de l'Etat.

Grâce à une initiative pieuse et intelligente, celui de Villers-Marmery, qui compte près d'un millier de sépultures, ne disparaîtra pas.

Mademoiselle Hazon de Saint Firmin, qui habite le département du Cher, ayant dans ce cimetière la tombe d'un soldat attaché à sa famille, a pensé faire œuvre religieuse et patriotique en adoptant le cimetière tout entier, unissant dans une même pensée de reconnaissance, ceux qui sont frères d'armes, même dans la mort.

Il sera donc par ses soins, entretenu régulièrement plusieurs fois l'année, et conservé à perpétuité.

Cette fondation a été agréée par le Ministre de la Guerre.

Les familles, et elles sont nombreuses, qui avaient le désir de laisser leurs morts dormir en paix dans la terre qu'ils ont défendue et arrosée de leur sang, apprendront avec bonheur cette décision. Elles auront la consolation de venir en pèlerinage sur des tombes intactes et bien gardées...  
*extrait du "Bulletin de liaison religieux local "LA MONTAGNE", Juillet 1921.*



---

## LE MOULIN DE VILLERS-MARMERY



En 1843, Clément Marcel BRUCELLE (\*), meunier, achète à M. LORAIN du CHÂTELET-SUR-RETOURNE un moulin à vent.

Le 3 avril 1843, il signe un acte avec Louis LAMBERT COLLET, charpentier à BRUYÈRES (02) dans lequel il est convenu de démonter le moulin au 1<sup>er</sup> mai et de le remonter pour le 1<sup>er</sup> juillet, date à laquelle il devra faire farine. Le marché s'élève à 1 400F payables par moitié au moulin démonté et l'autre moitié au moulin tournant faisant farine.

Il est convenu de le remonter soit à VILLERS-MARMERY soit à NOGENT L'ABBESSE. Les frais de charroi, soit 200 F, étant à la charge dudit Lambert COLLET. Les éventuels suppléments de charroi sont à la charge du charpentier et du meunier par moitié chacun. Le moulin est remonté sur la commune de VILLERS-MARMERY, le long de la route menant aux PETITES LOGES. Cet endroit est préféré au lieudit "LE CHAPEAU DE FER".

Le 8 juillet, il fait farine.

Ce moulin sera démonté entre 1930 et 1933 par Alphonse BRUCELLE et André MARGAINE après avoir subi des dégâts lors d'un orage. De plus, mon arrière-grand-père Alphonse BRUCELLE craignait également qu'il y

ait des accidents car les enfants venaient jouer dans le moulin.

Bernard MARGAINE

(\*) : Clément Marcel BRUCELLE était marié à Marie-Amande BRISFERT. Veuf, sans enfants, il se remarie en 1865 avec Marie-Jeanne Cécile SCRIBOT de VILLERS-MARMERY. De cette union naîtra Alphonse Rémy BRUCELLE qui épousera le 15 Mars 1886 Olyme Emilie GRANDJEAN, des PETITES-LOGES. Ils auront une fille : Adèle Marie-Charlotte, née le 10 janvier 1887 qui épousera Gaston MARGAINE.

## IMAGE DU PASSÉ...



Si vous pensez reconnaître une personne sur cette image, contactez-nous. Merci

### LE CALENDRIER

#### **DIMANCHE 28 AVRIL**

**de 10 h à 19 h :**

Marché aux fleurs au centre du village.

#### **LUNDI 27 MAI**

(lundi de la pentecôte)

**13h30 :**

Tournoi de boules organisé par l'A.S.V.M.

#### **SAMEDI 15 JUIN** église de Villers

**20h30 :**

Dans le cadre de la fête de la Musique : concert gratuit de musique médiévale avec le groupe châlonnais NEUMA.

#### **MERCREDI 3 JUILLET**

**vers 13 h :**

Passage du Tour de France dans l'Avenue de Champagne.



### EN BREF...

#### **LES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Dans le n° 1 de V. I., nous vous avons donné la composition du nouveau Conseil Municipal. Le manque de place nous avait empêchés de vous communiquer la liste des différents délégués. La voici :  
Délégué à l'A.S.V.M. :  
BOQUET CLAUDE

Délégués au Collège de Verzy :  
FERNANDEZ RICHARD  
DELABARRE JOËL

Délégués SIVOM de la région de Verzy (ordures ménagères) :  
BOUTILLEZ GASTON  
HAUTEM DOMINIQUE

Délégués au Parc Régional :  
FERNANDEZ RICHARD  
DELABARRE JOËL

Aide familiale :  
CHARPENTIER MONIQUE

Prévention routière :  
DELABARRE JOËL

Syndicat intercommunal d'électricité de la Marne - S.I.E.M. :  
HAUTEM DOMINIQUE  
LONCLE DANIEL

Commission locale d'aménagement et d'urbanisme - C.L.A.U. :  
DAYER GASTON  
DEVAVRY JEAN-CLAUDE

#### **RENDEZ-VOUS**

**à tous les VILLÉRIOTS  
sur le MARCHÉ AUX  
FLEURS**



**DIMANCHE 28 AVRIL**